

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1259 15 mai 2015

# **SOMMAIRE**

/Miglia S.A	EPP Suresnes Condo (Lux) S.a r.l 6	0429
AB Mercury Luxembourg S.à.r.l 60402	Eurozone Development S.A 6	0391
Aesa S.à r.l 60399	Fracena S.A 6	0386
Alchimie Capital S.A 60392	Garim S.C.A., SICAV-SIF6	0390
Amuse-Bouche S.à r.l	<b>GENERATOR Investments S.A.</b> 6	0390
Antares e Gestion S.à r.l60393	Hottinger International Fund6	0391
Azard Management SPF60388	Hugetex S.A. SPF	0389
<b>B &amp; A M</b> anagement	Interteil Investissements S.A6	0389
Barcon S.A 60411	National General Holdings Luxembourg	
BERKHOUT S.A., société de gestion de pa-	S.à r.l	0390
trimoine familial60387	Neo Holding S.A 6	0388
Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l 60415	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A 6	0389
Bluestone Capital Partners S.A 60397	PHARMA/wHEALTH Management Com-	
Borletti & Partners S.A60389	pany S.A 6	0398
BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l 60397	Poppediño S.A 6	0387
BR Asia (Lux) III S.à r.l 60398	Regency United S.A. SPF6	0387
Campilux S. à r.l	Samsonite International S.A 6	0394
CBP Select	Shandella SPF 6	0388
Chandon Advisory S.A60397	Solfado S.A 6	0396
C. Hypothek Lux S.à r.l	Vincourt S.A 6	0386
Copia Investments SICAV60392	VMF Luxembourg6	0431



# Fracena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.020.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mai 2015 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066058/833/17.

# Vincourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.870.

Les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mai 2015 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

# Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066059/833/18.

# 7Miglia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.077.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 27 mai 2015 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

# Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
- 2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066052/1267/19.



# BERKHOUT S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.245.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidée de nommer comme Administrateur avec effet le 28 Mars 2015

Monsieur Jean-Paul van Loon directeur de sociétés, né 07 Février 1984 à Amsterdam NL demeurant à CH-8810 HORGEN neugasse 18

L'Assemblée a décidé de démissionner comme Administrateur avec effet le 28 Mars 2015

Madame Van Doorslaer Ingrid Maria, employée, née 12 juin 1951 à Mariekerke (B), résidant Affligem 12 9255 Buggenhout (B)

Pour extrait Conforme

Luxembourg, le 28 Mars 2015.

Référence de publication: 2015048193/17.

(150055381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# Regency United S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 186.671.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 mai 2015 à 16:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
- 2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066056/1267/18.

# Poppediño S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.081.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 27 mai 2015 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
- 2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066055/1267/19.



# Azard Management SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.253.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 mai 2015 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
- 2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066053/1267/18.

# Shandella SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.302.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 mai 2015 à 15:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
- 2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066057/1267/18.

# Neo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.529.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2015 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2014;
- 4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015060964/10/18.



# PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 390 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048699/9.

(150056090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

#### Borletti & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 181.457.

Mr Stoffel Jean Martin aura désormais pour adresse professionnelle: 1, Place d'Armes, L - 1136 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30/03/2015.

Référence de publication: 2015048182/11.

(150056097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# Hugetex S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 4.787.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, le 26 mai 2015 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015065377/534/15.

#### Interteil Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 27 mai 2015 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
- 2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066054/1267/19.



# **GENERATOR** Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine. R.C.S. Luxembourg B 141.619.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats de M. René FALTZ, de M. Tom FELGEN et de M. Laurent BARNICH aux fonctions d'administrateurs de la Société pour une période de six ans.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de la société Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., au poste de commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans.
  - Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015048432/15.

(150055988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# National General Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 183.000.000,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 166.995.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 24 mars 2015

L'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Barry KARFUNKEL de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a nommé M. Jeffrey WEISSMANN, né le 29 septembre 1977 à New-York City, USA, demeurant professionnellement au 59, Maiden Lane, 38 <sup>th</sup> floor, NY-10038 New-York, USA, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047894/16.

(150054997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

# Garim S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 165.433.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la

# SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2015 à 11 heures 30' au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification des statuts de la société Garim S.C.A., SICAV-SIF afin de prendre en compte les dispositions de la loi relative au FATCA;
- 2. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 25 mars 2015, la première de ces conditions n'a pas été remplie: la moitié du capital n'a pas été représentée. D'après la liste d'attente, 12,135 actions de 66,055.89 ont été représentées.

La seconde assemblée extraordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015063539/755/23.



# Eurozone Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.031.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015048385/13.

(150056162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV HOTTINGER INTERNATIONAL FUND à

# l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2015 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
- 3. Affectation des résultats
- 4. Rémunération des Administrateurs
- 5. Quitus aux Administrateurs
- 6. Nomination du Réviseur d'Entreprises agréé
- 7. Nominations statutaires

En vue de participer à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur émises sous forme physique (les "Actions au Porteur ") doivent remettre leurs Actions au Porteur auprès de European Fund Administration SA agissant en qualité de dépositaire de la SICAV (le "Dépositaire ") au sens de loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la "Loi de 2014"), au moins cinq jours calendrier avant l'assemblée.

La Loi de 2014 prévoit que les Actions au Porteur émises avant le 18 août 2014 doivent être remises et immobilisées auprès du Dépositaire et que leurs détenteurs doivent être inscrits au registre des Actions au Porteur tenu par le Dépositaire.

Pour immobiliser leurs Actions au Porteur auprès du Dépositaire, les détenteurs d'Actions au Porteur doivent les remettre auprès de leur banque locale et instruire cette dernière de procéder à leur immobilisation pour le compte des détenteurs.

Les droits (y compris les droits de vote et, le cas échéant, les droits aux distributions) associés aux Actions au Porteur qui n'ont pas été immobilisées auprès du Dépositaire au 18 février 2015 seront suspendus jusqu'à ce que lesdites actions aient été immobilisées auprès du Dépositaire.

En outre, les Actions au Porteur qui n'ont pas été remises et immobilisées auprès du Dépositaire, ni rachetées, ni converties en actions nominatives au 18 février 2016, seront automatiquement rachetées et annulées, conformément à la Loi de 2014. Le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg, au profit de la personne ou des personnes en mesure d'apporter la preuve qu'elle(s) est(sont) en droit de le recevoir.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le siège social de la SICAV.

Référence de publication: 2015066050/755/41.



# Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour mandat Carine Agostini

Référence de publication: 2015048152/13.

(150055835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# Copia Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 181.888.

Having taken note of the fact that the Extraordinary Meeting of shareholders of 27 April 2015 could not validly be held, shareholders are kindly invited to attend the

#### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company to be held before notary Me. Cosita Delvaux at the registered office, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, on 5 June 2015 at 14.00 CET (the "Second Meeting"), with the following agenda:

#### Agenda

- 1. To amend article 1 to approve the name change into "Red Arc Global Investments (Luxembourg) SICAV";
- 2. To amend article 6 to include a paragraph stating that "shares shall not be transferred to a FATCA Prohibited Investor (as defined in the Prospectus)";
- 3. To amend article 9 to include a paragraph stating that "Shares, other than those both distributed by and held through distributors (as further detailed in the Prospectus), are non-transferable other than through redemption by the Company";
- 4. To add a new article 29 for the purpose of FATCA ("Foreign Account Tax Compliance");
- 5. To make miscellaneous amendments to articles 29, 30, 31, 32, 33 and 34 to harmonise the numbering used throughout the Articles.

The resolutions at such Second Meeting must be carried by at least two-thirds of the votes cast, being noted votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote and the Second Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

A draft of the restated Articles showing all the contemplated changes will be available for inspection at the registered office of the Company.

# Voting Arrangements

In order to vote at the Second Meeting:

- The holders of registered shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- Shareholders who cannot attend the Second Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Citibank International Limited, Luxembourg Branch, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 5:00 p.m. Luxembourg time on 4 June 2015. Proxy forms for the Second Meeting will be sent to registered office of the Company by fax +352 45 14 14 439 to the attention of Mr. Olivier LANSAC or Ms. Carole BÉNINGER and subsequently by post.

Shareholders requiring further information about any of the matters set out in this Notice may contact the Administrator of the Company, Citibank International Limited, Luxembourg Branch at telephone number +352 45 14 14 425 at any time during normal business hours.

Proxy forms already received for the Extraordinary Meeting of 27 April 2015 remain valid and will be used at the Second Meeting, including in case of a postponement or adjournment.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015063538/755/41.



# Antares e Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 162.392.

Extrait des résolutions prises en date du 26 mars 2015

- La démission de Monsieur Renaud LEONARD en tant que Gérant de catégorie B, avec effet au 6 août 2014, est acceptée.
- Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie B, avec effet au 6 août 2014, en remplacement de Monsieur Renaud LEONARD, démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme ANTARES E GESTION S.A R.L.

Référence de publication: 2015048157/16.

(150055798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Deuxième convocation à

#### l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

réunie sur première convocation le 23 avril 2015 n'ayant pu, faute de quorum, délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

# Ordre du jour:

- 1. changement des articles 4, 24 et 34 des statuts précisant que la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif s'applique et non plus celle du 20 décembre 2002 ;
- 2. changement de l'article 7 des statuts afin de leur donner la teneur suivante :
  - " Toute action, quel que soit le compartiment dont elle relève, se présente sous forme nominative ou au porteur. Aucun certificat n'est émis physiquement.

Les actions sont sans valeur nominale et entièrement libérées.

Les actions peuvent également être traitées et détenues auprès de certains organismes de liquidation.

Les actions ne sont émises et attribuées que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts.

Il est tenu un registre des actionnaires conformément aux stipulations de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Cette circonstance n'empêche pas les actionnaires d'être propriétaires de fractions d'actions de la Société et d'exercer les droits attachés à ces fractions au prorata de la fraction d'action détenue, à l'exception des droits de votes éventuels qui ne peuvent être exercés que par action entière. "

- 3. changement de l'article 11 des statuts afin d'être en concordance avec les dispositions législatives actuelles concernant la loi américaine FATCA;
- 4. divers

les actionnaires sont de nouveau convoqués le 1er juin 2015 à 10.00 heures dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe pour délibérer sur le même ordre du jour.

Les propriétaires d'actions au porteur et nominatives désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société au moins cinq jours francs avant l'Assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire requièrent qu'elles seront adoptées si elles sont votées aux deux-tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015061635/755/38.



# Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Notice is hereby given that an

#### ANNUAL GENERAL MEETING

(the "Annual General Meeting") of Samsonite International S.A. (the "Company") will be held at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and by video conference at 5/F, Hutchison House, 10 Harcourt Road, Central, Hong Kong on Thursday, *June 4*, 2015 at 10:00 a.m. (CET)/4:00 p.m. (Hong Kong time) for the purposes of considering and, if thought fit, passing (with or without amendments) the following resolutions:

#### Agenda

#### **ORDINARY RESOLUTIONS**

To consider and, if thought fit, pass with or without amendments, the following resolutions as ordinary resolutions:

- To receive and adopt the audited statutory accounts and audited consolidated financial statements of the Company
  and the reports of the directors of the Company (the "Directors") and auditors for the year ended December 31,
  2014
- 2. To approve the allocation of the results of the Company for the year ended December 31, 2014.
- 3. To declare a cash distribution to the shareholders of the Company in an amount of eighty-eight million United States dollars (US\$88,000,000.00) out of the Company's distributable ad hoc reserve.
- 4. To re-elect the following retiring Directors for a period of three years:
  - (i) Mr. Ramesh Dungarmal Tainwala;
  - (ii) Mr. Miguel Kai Kwun Ko; and
  - (iii) Mr. Keith Hamill.
- 5. To renew the mandate granted to KPMG Luxembourg (formerly KPMG Luxembourg S.à r.l.) to act as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the year ending December 31, 2015.
- 6. To re-appoint KPMG LLP as the external auditor of the Company to hold office from the conclusion of the Annual General Meeting until the next annual general meeting of the Company.
- 7. "THAT:
  - (a) subject to paragraphs 7(c) and (d) below, a general mandate be and is hereby generally and unconditionally given to the Directors of the Company during the Applicable Period (as defined below) to allot, issue and deal with additional shares in the capital of the Company ("Shares") or securities convertible into Shares or options, warrants or similar rights to subscribe for Shares or such convertible securities and to make or grant offers, agreements and options which would or might require the exercise of such powers;
  - (b) the mandate in paragraph 7(a) above shall authorize the Directors of the Company to make or grant offers, agreements and options during the Applicable Period which would or might require the exercise of such powers after the end of the Applicable Period;
  - (c) the total number of Shares allotted or agreed conditionally or unconditionally to be allotted by the Directors pursuant to the mandate in paragraph 7(a) above, otherwise than pursuant to:
    - (i) a Rights Issue (as defined below); or
  - (ii) the exercise of any options under the share award scheme of the Company or any other option, scheme or similar arrangements for the time being adopted for the grant or issue to the Directors, officers and/or employees of the Company and/or any of its subsidiaries of shares or rights to acquire Shares of the Company; or
  - (iii) any scrip dividend scheme or similar arrangement providing for the allotment of Shares in lieu of the whole or part of a dividend on Shares of the Company in accordance with the articles of incorporation of the Company; or
  - (iv) a specific authority granted by the shareholders of the Company in general meeting, shall not exceed 10 per cent. of the total number of the issued Shares of the Company as at the date of the passing of this resolution and the said mandate shall be limited accordingly; and
  - (d) the mandate in paragraph 7(a) above shall authorize the Directors of the Company to allot and issue, or agree conditionally or unconditionally to allot and issue, Shares or securities convertible with Shares for cash consideration, provided that the relevant price for securities shall not represent a discount of more than 10 per cent. to the Benchmarked Price (as defined below) of the Shares; and
  - (e) for the purposes of this resolution:
  - "Applicable Period" means the period from the passing of this resolution until whichever is the earliest of:
    - (i) the conclusion of the next annual general meeting of the Company;
  - (ii) the expiration of the period within which the next annual general meeting of the Company is required by the articles of incorporation of the Company or any applicable laws to be held; and



- (iii) the date on which the authority set out in this resolution is revoked or varied by an ordinary resolution of the shareholders of the Company in general meeting."
- "Benchmarked Price" means the higher of:
- (i) the closing price of the Shares on the date of the relevant agreement involving the proposed issue of securities; and
  - (ii) the average closing price of the Shares in the five trading days immediately prior to the earlier of:
- (A) the date of announcement of the proposed transaction or arrangement involving the proposed issue of securities;
- (B) the date of the agreement involving the proposed issue of securities; and
- (C) the date on which the subscription price for the securities is fixed.

"Rights Issue" means an offer of Shares open for a period fixed by the Directors to holders of Shares of the Company or any class thereof on the register on a fixed record date in proportion to their then holdings of such Shares or class thereof (subject to such exclusions or other arrangements as the Directors may deem necessary or expedient in relation to fractional entitlements or having regard to any restrictions or obligations under the laws of any relevant jurisdiction or the requirements of any recognized regulatory body or any stock exchange)."

# 8. "THAT:

(a) subject to paragraph 8(b) below, a general mandate be and is hereby generally and unconditionally given to the Directors of the Company to exercise during the Applicable Period (as defined in paragraph 7(d) above) all the powers of the Company to purchase its Shares in accordance with all applicable law, rules and regulations; and (b) (i) the total number of Shares of the Company to be purchased pursuant to the mandate in paragraph 8(a) above shall not exceed 10 per cent. of the total number of the issued Shares of the Company as at the date of passing of this resolution and (ii) the price at which any

Shares of the Company may be purchased shall be within the range of HK\$13.50 and HK\$33.50 per Share and shall not be higher by five per cent. or more than the average closing market price of the Shares on The Stock Exchange of Hong Kong Limited for the five trading days preceding the date of purchase of any such Shares by the Company, and the said mandate shall be limited accordingly."

# SPECIAL RESOLUTIONS

To consider and, if thought fit, pass with or without amendments, the following resolutions as special resolutions:

- 9. To approve the discharge granted to the Directors and the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the exercise of their respective mandates during the year ended December 31, 2014.
- 10. To approve the remuneration to be granted to certain Directors of the Company.
- 11. To approve the remuneration to be granted to KPMG Luxembourg as the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company.

# By Order of the Board SAMSONITE INTERNATIONAL S.A. Timothy Charles Parker Chairman

# Notes:

- 1. All resolutions at the Annual General Meeting will be taken by poll pursuant to the Rules Governing the Listing of Securities on The Stock Exchange of Hong Kong Limited (the "Listing Rules") and the results of the poll will be published on the websites of Hong Kong Exchanges and Clearing Limited and the Company in accordance with the Listing Rules.
- 2. Any shareholder of the Company entitled to attend and vote at the above meeting is entitled to appoint a proxy to attend and vote instead of him. A proxy need not be a shareholder of the Company. If more than one proxy is so appointed, the appointment shall specify the number and class of Shares in respect of which each such proxy is so appointed.
- 3. Any shareholder of the Company whose ownership is either recorded through the Central Clearing and Settlement System ("CCASS") or maintained with a licensed securities dealer (i.e. not directly recorded in his own name in the Register of Members of the Company) shall only be entitled to vote by providing its instructions to vote to HKSCC Nominees Limited either directly as a CCASS Participant or through its licensed securities dealer and the relevant financial intermediaries. In order to attend and vote at the meeting, any such shareholder shall be appointed by HKSCC Nominees Limited as its proxy to attend and vote instead of him.
- 4. In order to be valid, the form of proxy must be deposited at the Company's branch share registrar in Hong Kong, Computershare Hong Kong Investor Services Limited, at 17M Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong or to the Company's registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg not less than 48 hours before the time appointed for the holding of the meeting or any adjournment thereof. Delivery of the form of proxy shall not preclude a shareholder of the Company from attending and voting in person at the meeting and, in such event, the instrument appointing a proxy shall be deemed to be revoked.
- 5. For determining the entitlement to attend and vote at the above meeting, the Register of Members of the Company will be closed from Tuesday, June 2, 2015 to Thursday, June 4, 2015, both dates inclusive, during which period no transfer of Shares will be registered. In order to be eligible to attend and vote at the Annual General Meeting, all transfer documents



accompanied by the relevant share certificates must be lodged with the Company's registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg or with the Company's branch share registrar in Hong Kong, Computershare Hong Kong Investor Services Limited, at Shops 1712-1717 17th Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong for registration not later than 4:30 p.m. on Monday, June 1, 2015.

6. For determining the entitlement to the proposed cash distribution, the Register of Members of the Company will be closed from Saturday, June 13, 2015 to Wednesday, June 17, 2015, both dates inclusive, during which period no transfer of Shares will be registered. In order to be entitled to receive the proposed cash distribution, all transfer documents accompanied by the relevant share certificates must be lodged with the Company's registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg or with the Company's branch share registrar in Hong Kong, Computershare Hong Kong Investor Services Limited, at Shops 1712-1717 17th Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong for registration not later than 4:30 p.m. on Friday, June 12, 2015.

7. If a black rainstorm warning or a tropical cyclone warning signal number 8 or above is hoisted at or after 12 noon on June 4, 2015, the above meeting will not be held in Hong Kong on June 4, 2015 but will continue to be held at the Company's registered office in Luxembourg at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Référence de publication: 2015057776/132.

# Solfado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 150.136.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 20 mars 2015.

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Kristen Mikkel Volmer LIND et de Monsieur Claudio AndreasFRICK, de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au jour des présentes.

L'assemblée a décidé de nommer avec effet au jour des présentes et pour une durée de six ans à la fonction d'administrateurs:

- Madame Renée WAGNER-KLEIN, née le 20/11/1959 et demeurant professionnellement au 59, route de Luxembourg L-4761 Pétange,
- Madame Myriam MATHIEU, née le 06/06/1975 et demeurant professionnellement au 59, route de Luxembourg L-4761 Pétange.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur délégué de M. Pascal WAGNER et le mandat du Commissaire aux comptes de Société de Gestion Internationale S.àr.l. avec effet au jour des présentes et pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Demeurant professionnellement

L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Administrateurs:

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

Demeurant professionnellement

L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Madame Myriam MATHIEU, employée privée

Demeurant professionnellement

L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Demeurant professionnellement

L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à R.L.

L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Pétange, le 20 mars 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015048016/39.

(150054331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.



# Bluestone Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.028.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

**Signatures** 

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015048179/14.

(150055738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# Chandon Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.566.

#### **EXTRAIT**

En date du 26 mars 2015, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission de Travis Management S.A. en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 26 mars 2015.
- 2) La nomination de Mme An-An Shong et Mme Richel van Weij, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateurs sont acceptées avec effet au 26 mars 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015048227/15.

(150055864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.457.

- 1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 4 mars 2015:
- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.
  - 2. Il est à noter que:
- Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2015, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Bernardine Louise Maria Vos est 35a, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.
- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald est 35a, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.
- Il est à noter que la nouvelle adresse du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, est 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443 L-1014 Luxembourg depuis le 20 Octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2015048204/25.

(150055831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.



# B & A Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu. R.C.S. Luxembourg B 195.497.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 13 mars 2015 Monsieur Ben VAN DEN KEYBUS (demeurant: 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg) a cédé 1.250 parts sociales à SSV Immo S.A. (sise au: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg).

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015048171/11.

(150055685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# PHARMA/wHEALTH Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 45.176.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 23. März 2015

1. Die folgenden Personen werden als Verwaltungsräte der Gesellschaft wiedergewählt:

François Pauly (Vorsitzender), beruflich ansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Claude Kremer, beruflich ansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Dr. Wolfgang Leoni, beruflich ansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Joel R. Mesznik, beruflich ansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Marco Schmitz, beruflich ansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Die Generalversammlung beschließt, alle Verwaltungsratsmandate bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfindet und über das zum 31.12.2015 endenden Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

2. Das Mandat des Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises) KPMG Luxembourg, Société coopérative, geschäftsansässig 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, wird auf ein Jahr bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 verlängert.

PHARMA/wHEALTH Management Company S.A.

Référence de publication: 2015048730/20.

(150055316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# BR Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 128.964.

- 1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 4 mars 2015:
- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.
  - 2. Il est à noter que:
- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Bernardine Louise Maria Vos est 35a, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.
- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald est 35a, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.
- Il est à noter que la nouvelle adresse du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, est 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443 L-1014 Luxembourg depuis te 20 Octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour BR Asia (Lux) III S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2015048200/23.

(150056086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.



# Aesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison. R.C.S. Luxembourg B 170.000.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette.

#### THERE APPEARED:

Mr. Sanjay Shah, Investment Manager, born on 11 September 1970 in London, United Kingdom, residing at Villa C2, The Palm Jumeirah, Post box 191710, Dubai, U.A.E.,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerck, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Aesa S.à r.l." (the Company), with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170000, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 12, 2012, published in the Mémorial C number 1967 August 8 th , 2012.
- II. The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company presently beginning the first (1) of January and ending the thirty-first (31) of December to a financial year beginning the first (1) of April and ending the thirty-first (31) of March of the following year.
- III. Further to the above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 14.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:
- "Art. 14.1. The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of the following year."

# Transitory provision

The fourth financial year shall begin on 1 January 2015 and shall end on 31 March 2015.

The fifth financial year shall begin on 1 April 2015 and shall end on 31 March 2016.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette.

# A COMPARU:

M. Sanjay Shah, Gestionnaire de Fonds, né le 11 septembre 1970 à Londres, Royaume-Uni, domicilié à Villa C2, The Palm Jumeirah, Post box 191710, Dubai E.A.U.,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Aesa S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L1445 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170000, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1967 du 8 août 2012.



- II. L'associé unique décide de modifier l'exercice social débutant actuellement le premier (1) janvier et se terminant le trente-et-un (31) décembre en un exercice social débutant le premier (1) avril et se terminant le trente-et-un (31) mars de l'année suivante.
- III. En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:
  - "Art. 14.1. L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente-et-un (31) avril de l'année suivante"

#### Disposition transitoire

Le quatrième exercice social commence le 1 janvier 2015 et se termine le 31 mars 2015.

Le cinquième exercice social commence le 1 avril 2015 et se termine le 31 mars 2016.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: EAC/2015/6662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048122/75.

(150055557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# Amuse-Bouche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 195.685.

# **STATUTS**

L'an deux mil quinze, le treize mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### Ont comparu:

- 1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MULLER, demeurant à L-4439 Soleuvre, 88 rue d'Ehlerange.
- 2) La société à responsabilité limitée «BUBBLE S.à r.l.» avec siège social à L-7236 Bereldange, 6, rue de Longuyon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92296, représentée par son gérant, Monsieur Camille NEY, demeurant à L-7236 Bereldange, 6, rue de Longuyon.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une cave à vins, le commerce de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, le commerce de produits alimentaires ainsi que toute prestation et opération qui s'y rattache.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra également faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement sur le marché national ou international.

- Art. 3. La société prend la dénomination de «Amuse-Bouche S.à r.l.», société à responsabilité limitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.
- Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-€) chacune.



- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- **Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévus par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux Dispositions légales.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

# Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

# Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).



#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à deux:
- 2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Claude MULLER, indépendant, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4439 Soleuvre, 88, rue d'Ehlerange en tant que gérant technique;
- Monsieur Camille NEY, concepteur-réalisateur, né le 31 mai 1965, demeurant à L-7236 Bereldange, 6, rue de Longuyon en tant que gérant administratif.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4437 Soleuvre, 195, route de Differdange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débuter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: C. MULLER, C. NEY, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6058. Reçu soixante-quinze euros 75.-Le Receveur (signé): MOLLING.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048133/114.

(150055447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# AB Mercury Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 195.638.

# **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the nineteen of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

"Advent International GPE VII Limited Partnership", a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29 <sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United Stated of America,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given on  $17^{th}$  March 2015; and

"Bain Capital Europe Fund IV Limited Partnership", an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, K-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-73219,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, prenamed, by virtue of a proxy, given on 19 th March 2015.

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, had required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "AB Mercury Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

#### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
  - 2.2 The Registered Office may be transferred:
- 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers as appropriate.
  - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **3. Objects.** The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and



purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- 3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

# 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.
  - 5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.
  - 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

# 6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### 7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
  - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### 8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by at least one class A manager (the "Class A Manager") and one class B manager (the "Class B Manager" and together referred to as the "Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- 8.2 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.3 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
  - 10.1 if the Company has more than one Manager, one Class A Manager together with one Class B Manager;



- 10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. Any Manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### 12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

# 13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.413.4 and 13.513.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

#### 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.



#### 15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

# 17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
  - 17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
  - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

# Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by as follows:

- Advent International GPE VII Limited Partnership: 6,250 shares
- Bain Capital Europe Fund IV Limited Partnership: 6,250 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

# Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

# Resolutions of the partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium, as Class A Manager;
- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class A Manager;
- Mrs. Ruth SPRINGHAM, born on 25 May 1961 in Johnstone, Scotland, United Kingdom residing at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and
- Mr. Luca BASSI, born on 16 June 1970 in Busto Arsizio (VA), Italy residing at Devonshire House, Mayfair Place, London J 8 AJ, as Class B Manager.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU**

«Advent International GPE VII Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29 <sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia WEYRICH, employée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 mars 2015; et

«Bain Capital Europe Fund IV Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi d'après les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Maples Corate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, K-1104, Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnership in Cayman Islands sous le numéro MC-73219, ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 mars 2015.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1.Forme et nom.** Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «AB Mercury Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

# 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Art. 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts notamment l'article 13.4 et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).
- 2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de gérance, le cas échéant.
  - 2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

# 3. Objet. L'objet de la Société est:

- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;
- 3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;
- 3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;



- 3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;
- 3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;
- 3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;
- 3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);
- 3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil de Gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;
- SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.
  - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

# 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.00) chacune (les «Parts Sociales»), ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.
- 5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.
  - 5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.
  - 5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

# 6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

# 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:



- 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;
  - 7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### 8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par au moins un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et un gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B», ensemble référencés comme étant les «Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
  - 8.2 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 8.3 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.
- **10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:
  - 10.1 En cas de pluralité de gérants, un Gérant de Catégorie A avec un Gérant de Catégorie B;
  - 10.2 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.
- 11. Agent des gérants. Tout Gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### 12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.
- 12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

# 13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.



- 13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.
- 13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

#### 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

# 15. Distribution des parts.

- 15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.
- 15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société

# 17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence à:
- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
  - (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).
  - 17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.
- 17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

# Souscription et libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit comme suit:

- Advent International GPE VII Limited Partnership: six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales.
- Bain Capital Europe Fund IV Limited Partnership: six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.



# Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

#### Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique, aux fonctions de Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Catégorie A;
- Madame Ruth SPRINGHAM, née le 25 mai 1961 à Johnstone, Ecosse, Royaume-Uni demeurant au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Catégorie B; et
- Monsieur Luca BASSI, né le 16 juin 1970 à Busto Arsizio (VA), Italie, demeurant Devonshire House, Mayfair Place, Londres J 8 AJ, aux fonctions de Gérant de Catégorie B.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mars 2015. Relation: EAC/2015/6784. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015047574/491.

(150054424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

# Barcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 88.605.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

Is held

an extraordinary general meeting (the "general meeting") of the shareholders of BARCON S.A., a public limited liability company (société anonyme) (hereafter the "Company"), having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 8.605, incorporated by a notarial deed on August 08, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1458 on October 09, 2002. The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 878 on April 12, 2013.

The general meeting is opened by Mrs. Johanna SCHADECK, professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mrs. Annabelle GIOVANARDI, professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, who is also elected as scrutineer.

The board of the general meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state the following:

I. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list. The said attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the general meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary.



- II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the said meeting can validly decide on all items of the agenda.
  - III. The agenda of the general meeting is the following one:
- 1) Transfer of the registered office of the Company to 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and subsequent amendment of Article 2, first paragraph, of the Company's statutes.
- 2) Amendment of Article 5 of the Company's statutes in accordance with the Law of July 28, 2014 modifying the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.
  - 3) Amendment of Article 14 of the Company's statutes.
  - 4) Removal of Article 17 of the Company's statutes.
  - 5) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered seat of the Company to 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), with immediate effect.

As a consequence and with same effect, the article two (2), first paragraph of the Company's statutes is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 2. (first paragraph). "The registered office of the Company is established in The City of Luxembourg".

# Second resolution

The general meeting resolves to amend the article five (5) of the Company's statutes in order to comply with the Law of July 28, 2014 modifying the amended law of August 10, 1915 on commercial companies. As a consequence, the article five (5) of the Company's statutes shall henceforth read as follows:

**Art. 5.** "The share capital of the Company is fixed at FOUR HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND EURO (455,000.-EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of four hundred and fifty-five Euro (455.- EUR) each.

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by Article 41 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with the Article 9, paragraphs one (1) and two (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements."



#### Third resolution

The general meeting resolves to amend the article fourteen (14) of the Company's statutes as follows:

Art. 14. "The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Nevertheless, if all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been beforehand informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders"

#### Fourth resolution

The general meeting resolves to remove the article seventeen (17) of the Company's statutes and consequently to renumber all articles that follow.

There being no further business before the general meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing people, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing people, they signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BARCON S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8.605, constituée suivante un acte notarié en date du 08 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1458 le 09 octobre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 878 le 12 avril 2013.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Johanna SCHADECK, demeurant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (ci-après le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annabelle GIOVANARDI, demeurant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

- II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points à l'ordre du jour.
  - III. La présente assemblée générale a pour ordre du jour:
- 1) Transfert du siège social de la Société au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société.
- 2) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour se conformer à la loi du 28 juillet 2014 modifiant la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
  - 3) Modification de l'article 14 des statuts de la Société.
  - 4) Suppression de l'article 17 des statuts de la Société.



#### 5) Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des Statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville».

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de se conformer à la loi du 28 juillet 2014 modifiant la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, l'article cinq (5) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social de la Société est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (455.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-cinq euros (455,- EUR) chacune.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société pourra émettre des certificats représentant des actions au porteur. Les actions au porteur seront soumises aux exigences prévues par l'article 41 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et seront signées par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois, l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration sera déposée préalablement conformément à l'article 9, paragraphes un (1) et deux (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 14. «L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Néanmoins, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés au préalable de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.



Le conseil d'administration pourra déterminer toute les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article dix-sept (17) des statuts de la Société et de renuméroter les articles subséquents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée aux comparants par le notaire, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. SCHADECK, A. GIOVANARDI, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6868. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR). Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015048191/205.

(150056005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

# Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 7.066.447,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.417.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of March,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

#### THERE APPEARED:

BIF II Tivana (Barbados) Holdings Srl, a "society with restricted liability", with registered office at Cedar Court, Wildey Business Park, Wildey, St. Michael, Barbados, registered with the Registrar of Corporate Affairs and Intellectual Property of Barbados under the number 1152,

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, after initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary.

The appearing party, represented as above stated, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 3 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2492 dated 16 September 2014, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 188.417 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 29 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3755 dated 6 December 2014.

The Sole Shareholder, represented as above stated, and representing the entire share capital, took the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entirety share capital of the Company, into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seven million fifty-three thousand nine hundred and forty-seven Euro (EUR 7,053,947.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of seven million sixty-six thousand four hundred and forty-seven Euro (EUR 7,066,447) by the issue of eight hundred and five thousand four hundred and fifty-one (805,451) ordinary shares and six million two hundred and forty-eight thousand four hundred and ninety-six (6,248,496) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and



privileges as set forth in the Company's revised articles of association to be approved under the third resolution below and to be paid up in full.

# Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to the eight hundred and five thousand four hundred and fifty-one (805,451) ordinary shares and six million two hundred and forty-eight thousand four hundred and ninety-six (6,248,496) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set forth in the Company's revised articles of association to be approved under the third resolution below and to fully pay such shares, as well as a share premium of six hundred and twenty-six million eight hundred and fifty-seven thousand and fifty three euro (EUR 626,857,053) of which

- (i) eight million two hundred and fifty-five thousand eight hundred and seventy-four euro and fifty-two cents (EUR 8,255,874.52) shall be allocated to the ordinary shares' share premium account and
- (ii) six hundred and eighteen million six hundred and one thousand one hundred and seventy-eight euro and forty-eight cents (EUR 618,601,178.48) shall be allocated to the mandatory redeemable preferred shares' share premium account.

by a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred and thirty-three million nine hundred and eleven thousand Euro (EUR 633,911,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company as follows:

# "I. Name - Registered office - Object - Duration

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name "BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of association (the "Articles").
- **Art. 2.** The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 3. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.



- Art. 4. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 5.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

# II. Capital - Shares

- **Art. 7.1.** The Company's capital is set at seven million sixty-six thousand four hundred and forty-seven Euro (EUR 7,066,447), represented by two (2) classes of shares as follows: eight hundred and seventeen thousand nine hundred and fifty-one (817,951) ordinary shares (hereinafter referred to as "Ordinary Shares") and six million two hundred and forty-eight thousand four hundred and ninety-six (6,248,496) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares hereafter referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (EUR 1) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below.
  - 7.2. All the Shares are fully paid up.
- **7.3.** In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 7.1, new shareholders or existing shareholders may in addition to the par value of the Shares also make payments to the share premium account linked to the newly issued shares.
- **7.4.** The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a prorate basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder(s) owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled on a prorate basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.
- 7.5.1. Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:
- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid.
- 7.5.2. Shareholders may also make payments without the distribution of new Shares to be booked in specific special equity reserve accounts (account 115), as follows:
- any special equity reserve paid by shareholders holding on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Special Equity Reserve Account") and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid;
- any share special equity reserve paid by shareholders holding on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account") and such special equity reserve shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the special equity reserve was paid.
- **7.6.** All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law which shall apply to the Mandatory Redeemable Preferred Shares (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:
- (i) subject to article 7.6 (ii) below, if the Mandatory Redeemable Preferred Shares have neither been converted nor retracted earlier, the Company shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (hereinafter referred to as the "Default Final Mandatory Redeemption Date");
- (ii) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares have neither been converted nor retracted earlier, the Company may decide by a valid decision of its manager(s) documented in writing, at the latest three (3) months before the Default Final Mandatory Redemption Date, to extend the Default Final Mandatory Redemption Date once by up to five (5) years (hereinafter referred to as the "Extended Final Mandatory Redemption Date", together with the Default Final Mandatory Redemption Date, the "Final Mandatory Redemption Date");



- (iii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date provided the Company has sufficient available funds at that moment in time to pay the full Redemption Price (as defined hereinafter), a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and
- (iv) a holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares (hereinafter referred to as the "Redemption Price") equal to:
  - 1. the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares; plus
- 2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus
- 3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption; plus
- 4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as defined in article 7.11 below) divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares must be cancelled forthwith after redemption and the Company's share capital reduced accordingly by shareholders' resolution.

In case of insufficient available funds for the redemption of all the Mandatory Redeemable Preferred Shares at the Final Mandatory Redeemption Date only part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be redeemed on a pro rata basis for the portion of the available funds with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares at a price per residual Mandatory Redeemable Preferred Share equal to the Redemption Price [plus an interest market rate per annum over said Redemption Price for a one year obligation, which shall accrue daily and be calculated on a 365-day basis] as soon as distributable funds in accordance with Article 72-1 of the Law will be available or upon earlier dissolution of the Company.

- **7.7.** All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted by the Company, subject to resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares by shareholders' resolution at any time pursuant to the following terms and conditions:
- (i) a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before the Final Mandatory Redemption Date request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- (ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares with a fair market value corresponding to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Ordinary Shares shall be issued. The number of Ordinary Shares will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Ordinary Shares' Share Premium Account.
- **7.8.** Each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to (i) an annual cumulative dividend equal to 0.5% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares held by such a holder (which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 days year), attached share premium (if any) booked as share premium in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, and attached special equity reserve (if any) booked as special equity reserve in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and (ii) an annual cumulative dividend at a variable rate equal to the net income derived by the Company from any loans (or participations in the economic rights of any loans) granted to other entities (including, but not limited to, interest income and the difference between the acquisition price of those loans and their repayment value, in the cases where the repayment value is higher) and financed by Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon) or income derived from Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon), less:
  - (A) the fixed rate set out in (i);
- (B) the interest, costs and expenses, indemnities and other amounts, excepting principal, payable in respect of borrowings incurred by the Company to fund any loans (or participations in the economic rights of any loans) granted to other entities; and
- (C) a margin to be determined on an arm's length basis by the holders of Ordinary Shares upon recommendation by the sole manager or, as the case may be, the Company's board of managers.



- **7.9.** Fixed and preferred dividends will only be payable to each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares to the extent that the Company has sufficient available funds as per the applicable law and the Company has sufficient liquid assets available after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and provided that one of the following three (3) events has occurred:
  - (i) the distribution of a dividend payment is approved by the Company's shareholder(s); or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Company or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or
  - (iii) the Company is wound-up.
- **7.10.** To the extent that any fixed or variable preferred dividend for any period shall accrue but shall not be paid under Article 7.9 as a result of the Company having insufficient available funds and liquid assets (as per the above) such amount shall be carried forward and paid from available funds and liquid assets (as per the above) and paid in priority to the fixed and variable preferred dividends payable for any subsequent period.
- **7.11.** Should the Company have sufficient available funds and liquid assets (as per the above) to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder(s) decide to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should and could have been distributed to the holder(s) of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account").
- **7.12.** In case of dissolution of the Company, payment rights in respect of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to payment rights in respect of Ordinary Shares as set forth in article 19 below.
- **Art. 8.** Each Ordinary Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. The Mandatory Redeemable Preferred Shares do not carry voting rights to the extent permitted by the Law so long as the Company has a sole shareholder. In case the Company has more than one shareholder, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will have one vote per share in the same manner as the Ordinary Shares.

All Shares will be issued in registered form. Ordinary shares will generally be vested with voting rights.

Art. 9. The Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

# III. Management - Representation - Auditor

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the sole signature of the manager, or, in case of plurality of managers, the joint signatures of any two managers or (ii) the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with this article 10 of the Articles.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.



Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

- **Art. 12.1.** No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").
- 12.2. Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the board of managers of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.
- **12.3.** If the Conflicted Representative is the sole manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the shareholder(s).
- **Art. 13.1.** If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory or independent auditors, which can either be one or several shareholders or third persons.
- **13.2.** If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less shareholders, the shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory or independent auditors, being either shareholders or third persons.
- **13.3.** The auditor(s) shall be appointed by the shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the shareholders.

#### IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Subject to the following, shareholders' decisions are taken at shareholders' meetings.

However, the holding of shareholders' meetings is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopieur.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority in number of the share-holders representing at least three quarters of the share capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.



A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Law on sociétés à responsabilité limitée.

- **Art. 16.1.** A shareholder may act at a shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.
- **16.2.** Shareholder(s) may participate in a shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.
- **16.3.** The manager or, as the case may be, the board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.
- **16.4.** The sole manager or, as the case may be, the chairman of the board of managers, or in his/her absence, any other person designated by the shareholders will preside at each shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").
- **16.5.** The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").
- **16.6.** An attendance list indicating (i) the name of the shareholders, (ii) the number of shares held by them and, if applicable, (iii) the name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.
  - **16.7.** Minutes of the resolutions of the shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.
  - 16.8. Copies or extracts of the minutes of the shareholders' meeting shall be certified by any manager.

# V. Accounting year

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.

### VI. Annual accounts - Allocation of profits

- **Art. 18.1.** The annual accounts are drawn up by the sole manager, or, as the case may be, the board of managers as at the end of each accounting year and will be submitted to the company's auditor(s), if any, for review and to the shareholders for approval. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- **Art. 18.2.** Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits, subject to the provisions of articles 7.8., 7.9., 7.10., 7.11. and 7.12 of the present Articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the provisions of articles 7.8., 7.9., 7.10., 7.11. and 7.12 of the present Articles and provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution as per the applicable laws.

### **VII.** Dissolution - Liquidation

- **Art. 19.1.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who shall determine their powers and their compensation.
- **Art. 19.2.** The power to amend the Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.
- Art. 19.3. The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority and on a pro rata basis to the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any amounts remaining unpaid on respect of any preceding redemption of Mandatory Redeemable Preference Shares in accordance with article 7.6 (iv) any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holders of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holders of such shares.

If the surplus available for distribution among the shareholders is insufficient to make payment of the above liquidation right in full to the holder(s) of the Mandatory Redeemable Preferred Shares, then such a surplus shall be distributed among



such holder(s), pro rata to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled to the extent of the surplus available for distribution."

## VIII. Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

#### Fourth resolution

For the purposes of the reformulation of Articles of Association of the Company referenced in the third resolution above, the Sole Shareholder resolved that the financial year which started on 3 July 2014 ended on 31 December 2014 and that the financial year which started on 1 January 2015 shall end on 31 December 2015.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

### A COMPARU:

BIF II Tivana (Barbados) Holdings Srl, une «society with restricted liability», ayant son siège à Cedar Court, Wildey Business Park, Wildey, St. Michael, La Barbade, enregistrée auprès de «Registrar of Corporate Affairs and Intellectual Property» sous le numéro 1152,

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 66, Grande-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, qui après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, est l'associé unique («l'Associé Unique») de BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 3 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2492 en date du 16 septembre 2014, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.417 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis KESSELER, prénommé, le 29 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3755 en date du 6 décembre 2014.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires.

### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions cinquante-trois mille neuf cent quarante-sept euros (EUR 7.053.947,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de sept millions soixante-six mille quatre cent quarante-sept euros (EUR 7.066.447,-) par l'émission de huit cent cinq mille quatre cent cinquante-et-une (805.451) parts sociales ordinaires et de six millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (6.248.496) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, conférant les droits et privilèges comme indiqués dans les statuts modifiés à approuver sous la troisième résolution ci-dessous de la Société et à libérer intégralement.



### Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclare souscrire aux huit cent cinq mille quatre cent cinquante-et-une (805.451) parts sociales ordinaires et aux six millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (6.248.496) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et privilèges tels qu'indiqués dans les statuts modifiés de la Société à approuver sous la troisième résolution ci-dessous, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de six cent vingt-six millions huit cent cinquante-sept mille cinquante-trois euros (EUR 626.857.053,-) duquel

- (i) huit millions deux cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-quatorze euros et cinquante-deux centimes (EUR 8.255.874,52) seront alloués au compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires et
- (ii) six cent dix-huit millions six cent un mille cent soixante-dix-huit euros et quarante-huit centime (EUR 618.601.178,48) seront alloués au compte de prime d'émission des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables,

par un apport en numéraire d'un montant total de six cent trente-trois millions neuf cent onze mille euros (EUR 633.911.000,-).

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire instrumentant qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité de la manière suivante:

## «I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

- **Art. 1** er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, sous la dénomination «BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de toutes formes, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous stocks, parts sociales et autres titres de participation, obligations, débentures, certificat de dépôt et autre instrument de dette et, plus généralement, des titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise. Par ailleurs, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou tous autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous toute forme, sauf par une offre publique. Elle peut émettre, uniquement au moyen d'un placement privé, des reconnaissances de dettes, obligations et toute sorte de dette et titres de participation. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, le produits de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. Elle peut accorder des garanties et des gages, transférer ou créer autrement et accorder une sûreté sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Afin d'éviter toute incertitude, la Société ne pourra pas mener des activités du secteur financier réglementé sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société pourra utiliser toutes les techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements efficacement et se protéger contre des risques de crédit, exposition au risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction en lien avec des propriétés immobilières ou des biens meubles qui, directement ou indirectement, favoriserait ou serait en relation avec son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée dans la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux et succursales, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.



- Art. 5. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, exiger l'apposition de scellés sur les actifs et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

## II. Capital social - Parts sociales

- **Art. 7.1.** Le capital de la Société est fixé à sept millions soixante-six mille huit quatre cent quarante-sept euros (EUR 7.066.447,-),représenté par deux (2) classes de parts sociales comme suit: huit cent dix-sept mille neuf cent cinquante-et-une (817.951) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les «Parts Sociales Ordinaires») et six millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (6.248.496) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les «Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables» et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de Parts Sociales sont exposés ci-dessous.
  - 7.2. Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.
- **7.3.** Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué à la section 7.1 ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social et selon le cas ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux parts sociales nouvellement émises.
- **7.4.** Le(s) associé(s) détenant des Parts Sociales Ordinaires auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Le(s) associé(s) détenant les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.
- 7.5.1. La prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:
- toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été versée.
- 7.5.2. Les Associés peuvent également effectuer des paiements sans distribution de nouvelles Parts Sociales à imputer sur des comptes spécifiques de réserve spéciale (compte 115), comme suit:
- toute réserve spéciale versée par les associés détenant des Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le «Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires») et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;
- toute réserve spéciale versée par les associés détenant des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ciaprès comme le «Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la réserve spéciale a été versée.
- **7.6.** Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions stipulées à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peut être effectué que par les sommes disponibles pour une distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi) (fonds distribuables, comprenant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission réalisée pour le rachat), les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées en vertu des modalités et conditions suivantes:
- (i) en vertu de l'article 7.6 (ii) ci-dessous, si les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne sont pas converties ni rachetées, la Société rachètera la totalité des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises dès expiration du délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables concernées sont émises (désignée ci-après comme la «Date de Rachat Obligatoire Finale par Défaut»);



- (ii) si les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne sont pas converties ni rachetées plus tôt, la Société peut demander sur décision valide de ses gérants documentée par écrit, au plus tard trois (3) mois avant la Date de Rachat Obligatoire Finale par Défaut, d'étendre la Date de Rachat Obligatoire Finale par Défaut à cinq (5) ans (désignée ci-après comme la «Date de Rachat Obligatoire Finale Etendue», ensemble avec la Date de Rachat Obligatoire Finale par Défaut, la «Date de Rachat Obligatoire Finale»);
- (iii) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date sous réserve que la Société ait suffisamment de fonds disponibles à ce moment à temps pour payer la totalité du Prix de Rachat (tel que défini cidessous), un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit à la Société le rachat de la totalité ou d'une partie de ses Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables;
- (iv) un détenteur de toutes Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, qui ont été rachetées, est autorisé à percevoir un paiement en numéraire ou en nature par Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées (désigné ci-après comme le «Prix de Rachat») qui sera égal à:
  - 1. la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; plus
- 2. tous les dividendes courus et impayés que le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
- 3. un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et/ou du Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au solde du Compte de Prime d'Emission Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et/ou du Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat; plus
- 4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (comme défini à l'article 7.11 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement après le rachat et que le capital social de la Société ait été réduit conformément à une décision des associés.

Dans le cas ou les fonds disponibles seraient insuffisants pour racheter toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables à la Date de Rachat Obligatoire Finale, seule une partie des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera rachetée au pro rata de la portion de fonds disponibles avec une obligation pour la Société de racheter immédiatement la portion résiduelle des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables à un prix par Part Sociale Privilégiée Obligatoirement Rachetable égal au Prix de Rachat [plus un taux d'intérêt du marché par an supérieur au Prix de Rachat pour une obligation d'un an, qui courra quotidiennement et sera calcul sur une base de 365 jours] dès que les fonds distribuables conformément à l'Article 72-1 de la Loi seront disponibles ou au moment d'une dissolution anticipée de la Société.

- **7.7.** Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peuvent être converties par la Société, sous réserve des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés, en Parts Sociales Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:
- (i) un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant la Date de Rachat Obligatoire Finale, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Sociales Ordinaires;
- (ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en un nombre fixe de Parts Sociales Ordinaires avec une juste valeur marchande correspondant à la valeur nominale respective des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, aux dividendes courus et impayés, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et au Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires ne sera pas exprimé en décimales. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires sera arrondi au nombre approprié inférieur le plus proche de Parts Sociales Ordinaires, et tout surplus sera comptabilisé en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires.
- **7.8.** Chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera autorisé, en priorité par rapport au paiement des dividendes aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, (i) à un dividende annuel cumulatif égal à 0,5% de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables détenues par ce détenteur (qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours), à la prime d'émission liée (le cas échéant), imputée en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et la réserve spéciale liée (le cas échéant), imputée en tant que réserve spéciale au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, et (ii) à un taux variable égal au revenu net obtenu par la Société des prêts (ou participations aux droits économiques de tout prêt) accordés à d'autres entités (y compris, mais non limité à, un revenu d'intérêt et la différence entre le prix d'acquisition des prêts et leur valeur à remboursement, dans les cas où la valeur à remboursement est plus élevée) et financés au moyen de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement dans les cas où la valeur à remboursement est plus élevée) et financés au moyen de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement dans les cas où la valeur à remboursement est plus élevée) et financés au moyen de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement est plus élevée.



rement Rachetables (y inclus toute prime d'émission ou réserve spéciale y attachée(s)) ou de revenu dérivé des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission ou réserve spéciale y attachée(s)), moins:

- (A) le taux fixe indiqué en (i);
- (B) les intérêts, coûts et dépenses, indemnités et autres montants, à l'exception du principal, payable concernant les emprunts effectués par la Société pour financer tous prêts (ou participations dans les droits économiques de tous prêts octroyés à d'autres entités; et
- (C) une marge à déterminer sur une base de marché par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires sur recommandation par le gérant unique ou, selon le cas, le conseil de gérance de la Société.
- **7.9.** Les dividendes fixes et privilégiés ne seront exigibles à chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'à condition que la Société ait des liquidés disponibles suffisantes selon la loi applicable et que la Société ait suffisamment d'actifs liquides disponibles après que chaque paiement de dividende soit effectué afin de couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et que l'un des trois (3) événements suivants se soit produit:
  - (i) La distribution d'un versement de dividendes est approuvée par les associés de la Société; ou
- (ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou rachetées par le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; ou
  - (iii) La Société est dissoute.
- **7.10.** Dans la mesure ou tout dividende préférentiel fixe ou variable pour toute période s'accumulerait mais ne serait pas payé conformément à l'Article 7.9 parce que la Société n'aurait pas assez de fonds disponibles et d'actifs liquides (voir ci-dessus), ce montant sera reporté et payé à partir de fonds disponibles et d'actifs liquides (voir ci-dessus) et payé en priorité sur les dividendes préférentiels fixes et variables payables pour toute période subséquente.
- **7.11.** Si la Société a suffisamment de fonds et d'actifs liquides disponibles (voir ci-dessus) pour distribuer un dividende, en totalité ou en partie, et que l(es) associé(s) décide(nt) de ne pas faire de résolution quant à la distribution de ce dividende, le montant du dividende qui aurait dû et aurait pu être distribué au détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement affecté à une réserve distribuable imputée au compte de réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (désigné ci-après comme le «Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables»).
- **7.12.** En cas de dissolution de la Société, les droits au paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront secondaires par rapport à toutes les autres dettes encourues par la Société mais seront prioritaires par rapport aux droits de paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires comme stipulé à l'article 19 ci-dessous
- **Art. 8.** Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont dépourvues de droits de vote dans la mesure permise par la Loi et aussi longtemps que la Société ne compte qu'un seul associé. Si la Société compte plus d'un associé, les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables auront un droit de vote par part sociale de la même manière que les Parts Sociales Ordinaires.

Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative. Les Parts Sociales Ordinaires disposeront généralement de droits de vote.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à des non-associés ne peut être effectuée sans l'accord donné par les membres représentant au moins les trois quarts du capital social en assemblée générale.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### III. Gérance - Représentation - Commissaire aux comptes

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés qui détiennent la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants agissant conjointement, peuvent subdéléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants agissant conjointement, détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

La Société est valablement engagée envers les tiers par (i) la signature unique du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou (ii) par la signature unique ou les signatures conjointes de tous mandataire(s) auxquels des pouvoirs ont été délégués en vertu de cet article 10 des Statuts.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance seront tenues valablement si la majorité des gérants est présente.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation du matériel de visioconférence et de la conférence téléphonique sera autorisée à condition que chaque membre participant du Conseil de Gérance soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres participants, qui utilisent ou non ce type de technologie, et chaque membre participant du Conseil de Gérance sera considéré comme ayant été présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote par vidéo ou par téléphone.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés à une date ultérieure en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'il aura encourus par suite de sa comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui lui auront été intentées de par ses fonctions actuelles ou anciennes de gérant de la Société, ou à la demande de la Société, ou de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancier et que de ce fait il n'a pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où il aurait été déclaré coupable pour négligence grave ou pour avoir manqué à ses devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les sujets couverts par l'arrangement transactionnel et uniquement dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour la personne susnommée d'autres droits auxquels elle pourrait prétendre

- Art. 12.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des actionnaires de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).
- 12.2. Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombe pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informé de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.
- 12.3. Si le Représentant en Conflit est le gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l(es) associés.
- **Art. 13.1.** Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes, Associé(s) ou non.
- **13.2.** Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.
- 13.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/ des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/ des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient

# IV. Assemblées générales des associés

Art. 14. Sous réserve de ce qui suit, les décisions des associés sont prises lors d'assemblées des associés.

En revanche, la tenue d'assemblées d'associés n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingtcinq. Dans ce cas, la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte intégral de chaque résolution ou décision à prendre, expressément établi par écrit, transmis par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie.



**Art. 15.** Les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

En revanche, les décisions concernant une modification des Statuts doivent être prises par la majorité du nombre des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

En l'absence de quorum lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette seconde assemblée, les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social représenté.

Chaque assemblée se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit qui pourra être déterminé à tout moment par les gérants.

Un associé unique exercera seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés conformément aux dispositions de la Section XII de la Loi sur les sociétés à responsabilité limitée.

- **Art. 16.1.** Un associé peut prendre part à une assemblée des associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être associé.
- **16.2.** L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.
- **16.3.** Le gérant unique ou, selon le cas, le conseil de gérance, peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des associés.
- **16.4.** Le gérant unique ou, selon le cas, le président du conseil de gérance, ou, en son absence, toute autre personne désignée par les associés présidera chacune des assemblées des associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).
- **16.5.** Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés, conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»)
- **16.6.** Une liste de présence indiquant (i) le nom des associées, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.
  - 16.7. Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des associés seront rédigés et signés par le Bureau.
  - 16.8. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par tout gérant.

## V. Exercice social

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre.

## VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- **Art. 18.1.** Les comptes annuels sont établis par le gérant unique ou, selon le cas, le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront soumis au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux associés pour approbation. Tout associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- **Art. 18.2.** Il sera prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation redeviendra obligatoire si le montant de la réserve légale devient inférieur à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, décidera de l'affectation des bénéfices annuels, sous réserve des dispositions des articles 7.8., 7.9., 7.10., 7.11. et 7.12 des présents Statuts.

Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the provisions of articles 7.8., 7.9., 7.10., 7.11. and 7.12 of the present Articles and provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution as per the applicable laws.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve des dispositions des articles 7.8., 7.9., 7.10., 7.11. et 7.12. des présents Statuts et à condition que les comptes intérimaires aient été établis et que ces comptes intérimaires montrent que la Société possède suffisamment de fonds disponibles pour les besoins de cette distribution en vertu des lois applicables.

### **VII.** Dissolution - Liquidation

**Art. 19.1.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur (s) (pouvant être des personnes physiques ou morales) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.



Art. 19.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de modifier les Statuts, si les besoins de la liquidation l'exigent.

Art. 19.3. Le pouvoir du conseil de gérance cessera dès la nomination du/des liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et obligations de la Société ou le dépôt de tous fonds à cet effet, le montant restant disponible sera payé en premier lieu en priorité et au prorata aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables selon la valeur nominale de ces parts sociales augmentée par tout dividende accumulé mais impayé, tout montant restant impayé en lien avec tout rachat précédent de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables conformément à l'article 7.6 (iv), Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront alors le droit de percevoir le montant restant disponible (le cas échéant) au prorata, en fonction du nombre de parts sociales détenues dans le capital social par les détenteurs de ces parts sociales.

Si le surplus disponible pour une distribution parmi les associés est insuffisant afin de réaliser le paiement intégral du droit de liquidation ci-dessus à(aux) associé(s) des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, alors ce surplus sera distribué parmi ce(s) détenteur(s), de façon proportionnelle aux montants totaux qu'ils auraient eu autrement le droit de percevoir respectivement.

### VIII. Droit applicable

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi.»

Quatrième résolution

Pour les besoins de la reformulation des statuts de la Société référencée sous la troisième résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre, ainsi l'exercice social en cours, ayant débuté le 3 juillet 2014 s'est clôturé le 31 décembre 2014.

L'exercice social ayant commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 et se clôturera au 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la mandataire des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 mars 2015. Relation: DAC/2015/4921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048195/797.

(150055716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

## EPP Suresnes Condo (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 191.938.

Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015048377/14.

(150056022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.



## Campilux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4307 Esch/Alzette, 15, rue des Romains. R.C.S. Luxembourg B 195.706.

### **STATUTS**

L'an deux mille quinze.

Le dix-sept mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

### **ONT COMPARU**

- 1.- Monsieur David SIMOES DA COSTA, salarié, né à Vila Nova da Famalicao (Portugal) le 05 mai 1964 demeurant à L-8352 Dahlem, 19, rue des Trois Cantons
- 2.- Monsieur Eduardo PEREIRA HENRIQUES, salarié, né à Campia/Vouzela (Portugal) le 02 juillet 1970 demeurant à L4307 Esch/Alzette, 15, rue des Romains

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Campilux S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de construction et de génie civil, l'activité de peintre, de plafonneur, de façadier, de confectionneur de chapes, de carreleur, de marbrier, de tailleur de pierre, la construction d'immeuble, ainsi que l'activité d'agent immobilier et de promoteur.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.
  - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
  - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

- **Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
  - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:



1 Monsieur David SIMOES DA COSTA, prénommé,	
CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2 Monsieur Eduardo PEREIRA HENRIQUES, prénommé,	
CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

- par des versements en espèces d'un montant de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500,-€), de sorte que cette somme de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500,-€) est à la disposition de la société,

et par les apports en nature suivants:

- Monsieur David SIMOES DA COSTA déclare apporter une voiture BMW 530 Break Plaque BY4759 qu'il évalue à CINQ MILLE EUROS (5.000,-€)
- Monsieur Eduardo PEREIRA HENRIQUES déclare apporter une voiture Peugeot Partner Plaque VP4254 qu'il évalue à QUATRE MILLE EUROS (4.000,-€).

Les comparants déclarent que les prédits apports sont à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

### Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur David SIMOES DA COSTA, prénommé,

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Eduardo PEREIRA HENRIQUES, prénommé,

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4307 Esch/Alzette, 15, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Simoes da Costa, Pereira Henriques, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2015. Relation: EAC/2015/6461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048221/86.

(150055757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

## VMF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.190.

L'an deux mil quinze, le seize mars.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A COMPARU:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur et de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme VMF Luxembourg, ci-après «la Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 181190, constituée le 11 octobre 2013 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3160 du 12 décembre 2013,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration de la Société suivant décisions prises lors de sa réunion du 26 février 2015; une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations:



- I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 500.000 (cinq cent mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.
- II. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale EUR 100 (cent euros) chacune, et en vertu du même article 5, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.
- III. Lors de sa réunion du 26 février 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à l'augmentation du capital social à concurrence d'un montant maximum de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) à EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) par l'émission d'un nombre maximum de 20.000 (vingt mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- IV. Le comparant constate avoir reçu, de l'un des actionnaires, la déclaration de renonciation à son droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions à émettre ainsi que la déclaration de souscription à toutes les 20.000 (vingt mille) nouvelles actions, par l'autre actionnaire.
- V. Toutes les nouvelles actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société de sorte que la somme de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros), représentant le montant total de la susdite augmentation de capital social, se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.
- VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille six cent cinquante euros (EUR 2.650,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048085/54.

(150054928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

## C. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.213.

## **EXTRAIT**

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont:

- 1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.
- 2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015048220/17.

(150055289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck